FH/EDL. 9991

**STATIONNEMENT**

**Rue Albert 1er**

Afin d’assurer la sécurité de tous les usagers de la route, les véhicules de transport de fonds ou de métaux précieux ont un emplacement de stationnement réservé : **rue Albert 1er, au n°12 et au n°14.**

Le stationnement de tout autre véhicule est interdit.

Merci de votre vigilance et de votre compréhension.